

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
FINANCES LOCALES- SUBVENTIONS

| DATE             |                  | NOMBRE DE MEMBRES              |          |                                     | SUFFRAGES |        |              |
|------------------|------------------|--------------------------------|----------|-------------------------------------|-----------|--------|--------------|
| Séance           | Convocation      | Afférents au Conseil Municipal | Présents | Qui ont pris part à la délibération | Pour      | Contre | Sans opinion |
| 07 décembre 2022 | 02 décembre 2022 | 17                             | 14       | 14                                  | 14        | 0      | 0            |

**L'an deux mille vingt-deux et le sept décembre à 19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune**.

Présents : Mesdames BONNET Marie Josée, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, SOURIGUERE Véronique et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusées : Mesdames BAUQUIN Sylvie, MILESI Isabelle

Absent : Monsieur CANO Anthony,

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ETUDE SUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU CINEMA**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune de Masseube est engagée dans le programme porté par l'Etat, Petites Villes de Demain et dans le programme Bourg Centre Occitanie déployé par la Région.

La Commune vise l'amélioration de ses équipements et notamment son cinéma, générant une dynamique qui demande à être revivifiée. L'émergence du numérique et de la VOD, la construction d'un complexe à la pointe de la technologie à Auch, l'absence de services pré ou post-séance, combinées à la vétusté, au manque d'accessibilité et à l'invisibilité de la salle actuelle entraînent un déclin de ce lieu culturel situé sur l'axe majeur du village.

Réhabiliter le cinéma permettra :

- De lui donner de la visibilité, impactant l'espace public (Place Dussart) qui constitue son parvis
- De sécuriser son entrée, aujourd'hui directe sur la route départementale
- De lui adjoindre des services, tels que de l'information, de la restauration...
- De permettre à tous les usagers de profiter de cette offre, en mettant en accessibilité le site
- Enfin, de créer une amorce au pôle culturel et social dont il est la proue, et qui accueille les services sociaux et médicaux du village

Le coût prévisionnel de l'étude total s'élève à 40 000,00 € HT.

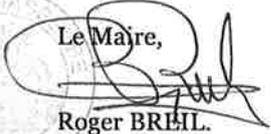
Le financement de l'étude s'établit comme suit :

- Subvention DETR 2023 (50%) sollicitée 20 000,00 €
- Le solde : fonds propre de la Mairie (50%) 20 000,00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide :

- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'étude de la réhabilitation et l'extension du cinéma.
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions.
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes.
- ⇒ de demander à Madame la Sous-Préfète de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
  
Roger BREIL.